

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08/04/2021**

**COMPTE-RENDU**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Présents : 29 jusqu'à la délibération n°3  
30**

**Votants : 33**

**Etaient présents :**

CADART François-Xavier, Maire, BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine (à partir de la délibération n°4), LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENKERCKHOVE Didier, ADORNI Christel, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, ROSENBERG--LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, RADIGOIS Aude, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, conseillers.

**Procurations :**

MASSET Amandine, procuration à BACLET Christian (jusqu'à la délibération n°3)  
BAEYENS Marcelle, procuration à RACHEZ Marie-Chantal  
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à GAUDEFROY Stéphanie  
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à SERRURIER Didier

### **1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 02/03 ET 11/03/2021**

Didier SERRURIER et Eric CORBEAUX souhaitent que soient apportées des modifications dans certaines interventions dans les deux procès-verbaux.

Ceux-ci seront de nouveau présentés à l'approbation des élus lors du prochain conseil municipal.

### **3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- Remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour le prêt de la salle Ronny Coutteure pour la collecte du 28 janvier 2021.
- Information sur un courrier reçu de la Préfecture concernant les règles d'accueil du public lors du conseil municipal pendant les horaires du couvre-feu.

### **4. DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES**

Depuis la dernière séance, aucune décision municipale n'a été prise.

#### **ETAT des MARCHES CONCLUS**

**-arrêté au 29 mars 2021-**

#### **Marché 21.009 : maintenance et entretien d'équipements dans les cuisines des restaurants scolaires**

- lot n° 1 : matériels de conservation froide**
- lot n° 2 : matériels de cuisson**
- lot n° 3 : matériels de laverie**
- lot n° 4 : matériels mécaniques**
- lot n° 5 : séparateurs à graisse et à féculés**

Analyse en cours -

*Forme du marché : AOO –*

#### **Marché 21.011 : étude de programmation en vue de la rénovation, mises aux normes et modification de la Salle des Fêtes**

- tranche ferme (2 phases) : état des lieux et élaboration d'un préprogramme**
- tranche optionnelle (2 phases) : élaboration du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et assistance pour outils de suivi de la maîtrise d'ouvrage**

Analyse en cours -

*Forme du marché : MAPA –*

#### **Marché 21.014 : marché subséquent n° 3 à l'accord-cadre A.C. 18.01 pour l'organisation de séjours de vacances pour jeunes âgés de 6 à 17 ans, en août 2021**

PLANETE AVENTURES - 2, allée du Général Koenig - 59130 LAMBERSART

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 28 000, pour l'ensemble des séjours)

Période d'exécution prévue : du 11/03/21 au 30/10/21

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 08/03/21*

#### **Marché 21.020 : Locations de véhicules en courte et moyenne durée**

- lot n° 1 : location de véhicules légers**
- lot n° 2 : location de véhicules utilitaires**

Analyse en cours -

*Forme du marché : MAPA –*

**Marché 21.021 : Prestations de préparation et de portage de repas du midi pour la résidence autonomie de personnes âgées les dimanches et jours fériés**

Analyse en cours -

*Forme du marché : MAPA –*

**Marché 21.022 : Installation d'une climatisation à la Maison de la Petite Enfance**

AIRCLIM - Rue des Colibris - Z.A. "les Oiseaux" - 62218 LOISON-SOUS-LENS

Montant prévisionnel de la dépense : 7 891,98 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/03/21 au 30/04/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 23/02/21*

**Marché 21.024 : marché subséquent n° 05 à l'accord-cadre n° AC.17.05 pour l'achat d'équipements interactifs, numériques éducatifs**

**- acquisition d'un V.P.I. pour l'école élémentaire Durot**

**- maintenance d'un V.P.I. école élémentaire Durot**

Analyse en cours -

*Forme du marché : MAPA –*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 01 : boissons, dont celles issues de l'agriculture biologique**

BLAISE BOISSONS CONSEILS DISTRIBUTION - 61, rue Emile Zola - 02500 HIRSON

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.0273 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 03 : pains autres que surgelés**

Boulangerie DERLIQUE - 67, rue Maurice Bouchery - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 06 : pâtisseries surgelées, glaces et pains surgelés**

1er : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 2ème : POMONA PASSION

FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 07 : produits surgelés (poissons, crustacés, légumes et divers surgelés)**

1er : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 2ème : POMONA PASSION

FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires.

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 08 : viande fraîche de porc et charcuterie**

1er : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 2ème : BERNARD JEAN

FLOC'H - B.P. 20111 - 56501 LOCMINE CEDEX -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 09 : volaille, lapin, et gibier frais**

1er : S.D.A. - Z.I. de l'Hermitage - B.P. 60123 - 44154 ANCENIS CEDEX - 2ème : POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 10 : viandes de boucherie et viande cuite**

1er : SOCOPA - Site de Neubourg - Cours Saint Paul - B.P. 36 - 27110 LE NEUBOURG - 2ème : SYSCO France - 14, rue Gerty Archimède - 75012 PARIS - 3ème : POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 12 : produits laitiers et ovo produits, dont ceux issus de l'agriculture biologique**

POMONA PASSION FROID - 7, rue de l'Europe - B.P. 245 - 59462 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 13 : épicerie, dont celle issue de l'agriculture biologique**

1er : PRO A PRO DISTRIBUTION NORD (POIRETTE) - Z.I. de Somain - Aniche - Zone d'activité de la Renaissance - 59490 SOMAIN -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.027 : marché subséquent n° 13 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective - lot n° 14 : poissons et crustacés sous atmosphère**

NOROCEAN - zone de la Houssoye - rue Calmette - 59280 BOIS GRENIER

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 02/06/21 au 22/03/22

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.028 : accueils de loisirs du mercredi : animation de 10 ateliers d'initiation à l'anglais, pour groupe de 10 enfants maximum, âgés de 4/5 et 6/11 ans, à la structure Jeun'Espace**

SPEAKID - 27, rue Solférino - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Montant prévisionnel de la dépense : 1 425,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 10/03/21 au 26/05/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 08/03/21*

**Marché 21.029 : formation code de la route et sécurité routière - épreuve théorique générale, permis D, formation initiale minimale obligatoire pour transport de voyageurs, pour 1 agent, à Santes**

ECF PRO - 1ère avenue, 1ère rue Port Fluvial - 59211 SANTES

Montant prévisionnel de la dépense : 4 401 € nets

Période d'exécution prévue : du 08/09/21 au 06/08/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 08/03/21*

**Marché 21.030 : formation continue obligatoire de transport de marchandises (F.C.O.), pour 3 agents**

ECF PRO - 1ère avenue, 1ère rue Port Fluvial - 59211 SANTES

Montant prévisionnel de la dépense : 1 620 € nets

Période d'exécution prévue : du 15/03/21 au 16/04/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 09/03/21*

**Marché 21.031 : formation initiale utilisation grues de chargement (CACES R490) pour 2 agents**

ECF PRO - 1ère avenue, 1ère rue Port Fluvial - 59211 SANTES

Montant prévisionnel de la dépense : 1 836 € nets

Période d'exécution prévue : du 03/05/21 au 05/05/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 09/03/21*

**Marché 21.032 : formation initiale en conduite d'engins de chantier (CACES R482) pour 4 agents**

ECF PRO - 1ère avenue, 1ère rue Port Fluvial - 59211 SANTES

Montant prévisionnel de la dépense : 4 500 € nets

Période d'exécution prévue : du 12/04/21 au 15/04/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 09/03/21*

**Marché 21.033 : achat de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles et artistiques, y compris les manuels scolaires**

**- lot n° 1 : fournitures scolaires courantes**

**- lot n° 2 : fournitures pour activités manuelles et créatives**

**- lot n° 3 : livres et ouvrages scolaires**

**- lot n° 4 : fournitures pour activités artistiques**

consultation en cours -

*Forme du marché : MAPA –*

**Marché 21.034 : marché subséquent n° 17 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie à Villeneuve d'Ascq (musée de plein air)**

TRANSDEV LITTORAL NORD - 251, avenue Henri Ravisse - Z.A.C. Transmarck - 62730 MARCK

Montant prévisionnel de la dépense : 210,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 07/04/21

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/03/21*

**Marché 21.034 : marché subséquent n° 17 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie à Armentières (les Près du Hem)**

VOYAGES CATTEAU - Avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 245,45 € H.T.

Période d'exécution prévue : 14/04/21

*Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/03/21*

**Marché 21.035 : animation de 4 ateliers de soins esthétiques dans le cadre des ateliers parents enfants "espace de vie partagé", à la structure Jeun'Espace**

Nadia GUECIOEUR - 4, rue de Cartigny - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 600 € nets

Période d'exécution prévue : du 18/03/21 au 16/12/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 16/03/21*

**Marché 21.036 : accueil en camping d'été pour un groupe de 10 à 16 jeunes, à Biarritz**

BIARRITZ CAMPING - 28, rue d'Harcet - 64200 BIARRITZ

Montant prévisionnel de la dépense : montant maximal de dépense de 2 500 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 17/07/21 au 24/07/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 16/03/21*

**Marché 21.037 : accueil d'été en pension complète pour un groupe de 30 enfants âgés de 6 à 10 ans, et de 15 jeunes âgés de 11 à 13 ans, avec 7 animateurs, au domaine de Fréchet (Le Reposoir)**

Les PEP 59 - 4, boulevard Louis XIV - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : montant maximal de dépense de 32 500 € nets

Période d'exécution prévue : du 10/07/21 au 24/07/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 16/03/21*

**Marché 21.038 : formation de recyclage / perfectionnement à l'utilisation en sécurité des grues de chargement (CACES R490) pour 3 agents**

ECF PRO - 1ère avenue, 1ère rue Port Fluvial - 59211 SANTES

Montant prévisionnel de la dépense : 2 268 € nets

Période d'exécution prévue : du 06/05/21 au 07/05/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché 21.039 : formation continue obligatoire transports de marchandises (F.C.O.) pour 1 agent**

ECF PRO - 1ère avenue, 1ère rue Port Fluvial - 59211 SANTES

Montant prévisionnel de la dépense : 540 € nets

Période d'exécution prévue : du 12/04/21 au 09/07/21

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 22/03/21*

**Marché DSP-21.01 : Délégation de Service Public portant sur l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules automobiles en infraction, ou accidentés sur le territoire de SECLIN**

consultation en cours -

*Forme du marché : DSP –*

**Marché DSP-21.02 : Délégation de Service Public portant sur la gestion du centre de vacances de RISTOLAS, dans les Hautes-Alpes**

consultation en cours -

*Forme du marché : DSP –*

**Marché 21.040 : maintenance et assistance à l'utilisation de progiciels pour les finances, la D.R.H., et le service des Affaires Scolaires**

CIRIL GROUP - 49, avenue Albert Einstein - 69100 VILLEURBANNE

Montant prévisionnel de la dépense : 58 896,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/04/21 au 31/03/25

*Forme du marché : direct - Date d'attribution : 29/03/21*

**Démarches en cours avec la M.E.L. via la C.A.M. (Centrale d'Achats Métropolitaine)**

- pour fournitures COVID
- pour fournitures électriques
- pour fournitures de bureau

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **5 COMMISSION DU MAIRE – SECURITE – HANDICAP – ASSOCIATIONS RELATIONS INTERNATIONALES**

### **A. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MODIFICATIONS**

#### **Délibération n°1**

##### **MODIFIE LA DELIBERATION N°16 du 24/09/2020**

Lors de la séance du conseil municipal du 24/09/2020, les élus ont approuvé à l'unanimité la désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics.

Il convient de délibérer à nouveau afin de nommer le représentant du Maire en cas d'absence de celui-ci.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications suivantes :

- De désigner **Mr Christian BACLET**, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme président de séance à défaut de présence du Maire
- De désigner **Mme Cécile GABREL** comme membre titulaire, en lieu et place de Mr Christian BACLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation, en plus du Maire, Président de droit **ou de son représentant, Mr Christian BACLET, 1<sup>er</sup> Adjoint**, de 5 représentants titulaires et de 5 représentants suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics.

Par conséquent la Commission d'Appel d'Offres serait composée comme suit :

En plus du Maire, Mr François-Xavier CADART ou de son représentant **Mr Christian BACLET, 1<sup>er</sup> Adjoint**,

#### **TITULAIRES**

- **Mme Cécile GABREL**
- Mr Pierre LEGRAND
- Mr David WEKSTEEN
- Mr Didier SERRURIER
- Mr Eric CORBEAUX

#### **SUPPLEANTS**

- Mr Didier VANDENKERCKHOVE
- Mme Dominique HOGUET
- Mme Stéphanie GAUDEFROY
- Mr Fouad Eddine EL GHAZI
- Mme Cécile HUART

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **B. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DE LA CLECT – MODIFICATION**

#### **Délibération n°2**

##### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°9 DU 24/09/2020**

Lors de la séance du conseil municipal du 24/09/2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), à savoir Mr François-Xavier CADART et Mme Stéphanie GAUDEFROY.

Or, la Métropole Européenne de Lille nous demande de délibérer à nouveau car un seul élu de Seclin doit être proposé. En effet, cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient de proposer au conseil municipal la candidature de Mr François-Xavier CADART pour siéger au sein de la CLETC.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**C. PROPOSITION D'ADHESION AU FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE (FFSU)**

**Délibération n°3**

Créé en 1992, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association regroupant une centaine de collectivités locales, représentatives des diversités géographiques, urbaines et politiques en France.

Ce réseau a pour objectif de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité, et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.

Le FFSU s'inscrit au sein du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) qui regroupe 250 collectivités locales européennes.

L'équipe technique du FFSU et des experts partenaires peuvent accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques locales de sécurité urbaine.

Ces accompagnements peuvent porter sur l'ensemble des thématiques et des outils de sécurité urbaine :

- Réalisation d'un diagnostic local de sécurité
- Politique de vie nocturne
- Elaboration d'une charte de partage d'informations confidentielles.....

Le FFSU propose également aux élus deux formats de formation :

- Une formation pour les élus nouvellement en charge de la délégation
- Des modules thématiques d'une demi-journée pour tous les élus

Le montant de l'adhésion pour une commune de 10 000 à 30 000 habitants s'élève pour 2021 à 1450 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D. RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SIVOM GRAND SUD DE LILLE**

**Délibération n°4**

La Ville de SECLIN est commune membre et commune siège du SIVOM Grand Sud de LILLE.

Les missions de ce regroupement de 33 communes et 132 élus est la préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants autour de deux grands sujets : la réduction des nuisances causées par les avions de l'aéroport de LILLE-LESQUIN et l'amélioration des

mobilités et de l'accessibilité au territoire Sud de la Métropole lilloise au sens large du terme.

Chaque année, le rapport d'activités du SIVOM Grand Sud de LILLE de l'année N-1 est soumis à l'approbation du Conseil Syndical, et transmis à la Préfecture. Le rapport d'activités 2020 a été approuvé au Conseil Syndical du SIVOM Grand Sud de LILLE le 8 mars 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport d'activités, une fois approuvé par le Conseil Syndical du SIVOM Grand Sud de LILLE, doit être présenté aux élus des 33 Conseils Municipaux. C'est pourquoi ce rapport d'activités 2020 vous est présenté ce jour.

Il est par ailleurs consultable à l'Hôtel de Ville.

## **LE RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SIVOM A BIEN ETE PRESENTE AUX ELUS**

### **6 COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **A. COMPTE DE GESTION 2020**

##### **Délibération n°5**

**Le conseil municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion et ses annexes dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le rapporteur du compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant que tout est régulier,**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**B. COMPTE ADMINISTRATIF 2020****Délibération n°6**

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES Ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES Ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT	DEPENSES Ou DEFICIT	RECETTES Ou EXCEDENT

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés n-1	790 203,98			7 553 006,71	790 203,98	7 553 006,71
Résultats affectés (1068)		20 224,63				20 224,63
Opération de l'exercice	3 480 281,32	1 219 904,58	18 463 426,67	19 231 337,76	21 943 707,99	20 451 242,34
<b>TOTAUX</b>	<b>4 270 485,30</b>	<b>1 240 129,21</b>	<b>18 463 426,67</b>	<b>26 784 344,47</b>	<b>22 733 911,97</b>	<b>28 024 473,68</b>
Résultat de clôture	<b>3 303 356,09</b>			<b>8 320 917,80</b>		<b>5 290 561,71</b>
Restes à réaliser	1 475 351,85	3 611 497,10			1 475 351,85	3 611 497,10
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 505 707,94</b>	<b>3 611 497,10</b>		<b>8 320 917,80</b>	<b>4 505 707,94</b>	<b>11 932 414,90</b>

<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>894 210,84</b>			<b>8 320 917,80</b>		<b>7 426 706,96</b>
-----------------------------	-------------------	--	--	---------------------	--	---------------------

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**APPROUVE A L'UNANIMITE, LE MAIRE NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

**C. AFFECTATION DU RESULTAT 2020****Délibération n°7**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de l'exercice	19 231 337,76
Dépenses de l'exercice	18 463 426,67
EXCEDENT DE L'EXERCICE	767 911,09
EXCEDENT ANTERIEUR 2019 REPORTE	7 444 001,14
INTEGRATION BUDGET SITL EXCEDENT 2019	114 547,51
INTEGRATION BUDGET REGIE TRANSPORT DEFICIT 2019	-5 541,94
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>8 320 917,80</b>

<b>AFFECTATION EN RESERVE</b> pour couverture du besoin de financement de l'investissement <b>R 1068</b>	<b>894 210,84</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

<b>REPORT EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 426 706,96</b>
<b>Excédent définitif à reporter en fonctionnement R002</b>	<b>7 426 706,96</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	3 480 281,32
Recettes	1 240 129,21
Besoin de financement 2020	2 240 152,11
Solde d'exécution négatif 2019 reporté	794 335,72
Solde d'exécution positif 2019 reporté intégration du BUDGET DU SITL	- 4 131,74
<b>SOLDE D'EXECUTION NEGATIF D 001 (1)</b>	<b>3 030 356,09</b>
<b>REPORTS INVESTISSEMENT</b>	
<i>Restes à réaliser</i>	1 475 351,85
<i>Restes à percevoir</i>	3 611 497,10
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (2)</b>	<b>-2 136 145,25</b>
<b>BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT (1) + (2)</b>	<b>894 210,84</b>

Le compte administratif 2020 présentant un excédent de fonctionnement de 8.320.917,80 € et un de financement de la section d'investissement 894.210,84 €, le Conseil Municipal décide d'affecter en réserve sur le compte R 1068 la somme de 894.210,84 € et de reporter en fonctionnement sur le compte R 002 la somme de 7.426.706,96 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D. VOTE DES TAUX 2021**

**Délibération n°8**

Document joint en annexe

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**E. BUDGET PRIMITIF 2021**

**Délibération n°9**

**PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Pour une meilleure lisibilité du budget par les élus, des "super gestionnaires" ont été créés à titre interne lors de la mise en place de la M 14 pour répartir la totalité des dépenses et recettes dans des enveloppes attribuées pour chaque commission ou gérées par le bureau municipal. Les enveloppes des commissions sont ensuite ventilées sur des gestionnaires qui permettent de suivre les crédits au niveau budgétaire le plus fin. Ces documents internes ont été remis aux membres de la commission des finances et du bureau municipal.

Le projet de budget présenté reprend au niveau de la présentation générale par chapitre les crédits de report de l'année 2020 qui résultent du vote du compte administratif et de l'affectation du résultat 2020. Le vote porte uniquement sur les nouvelles propositions 2021 présentées par chapitre page 6 pour la section de fonctionnement et page 7 pour la section d'investissement.

Je vous propose ainsi que le permet la loi et sous réserve de l'accord de la majorité des conseillers présents que le budget soit voté globalement.

Ce budget primitif est basé sur les différentes recettes de l'Etat et de La Métropole Européenne de Lille au titre de 2021, elles sont toutes connues à ce jour. Ce budget est donc établi pour l'année entière, il n'y aura pas de budget supplémentaire mais des éventuels ajustements de crédits en cours et/ou en fin de gestion par décisions modificatives ou transferts de compte à compte.

Par précaution, une provision de 20 000 € en dépenses à caractère général est proposée en section de fonctionnement pour les imprévus qui pourraient survenir pendant l'année.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 543 000 €. Elles sont en augmentation de 0,57 % par rapport aux dépenses réelles du budget 2020.

- **Le chapitre 011 – charges générales** regroupe la plupart des demandes des commissions. Une nouvelle méthode de travail d'élaboration des budgets a été mise en place pour 2021. Le cadrage budgétaire s'est appuyé sur les réalisés 2017, 2018 et 2019. Suite à la crise sanitaire en 2020, cet exercice ne peut pas être considéré comme une base pour la préparation budgétaire 2021.

Ce chapitre s'élève à 4 914 003 €, soit une diminution de 1,77 % par rapport au budget 2020.

- **Le chapitre des dépenses de personnel** (chapitre 012) est d'un montant de 12 888 000 €, soit une diminution de 0,67 %.
- **Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante** comprend les subventions aux associations et les contributions aux organismes de regroupement dont la commune est membre. Son montant est en augmentation, il passe de 1 269 000 € à 1 393 000 €. La collectivité a prévu de verser une subvention complémentaire de 100 000 € au CCAS pour participer au minimum social garanti.

Etant donné que l'école est devenue obligatoire à partir de 3 ans, la commune doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement relatives aux classes privées sous contrat. Une participation de 60 000 € est envisagée.

- **L'annuité de dette :**

*En intérêts dans le chapitre 66*, l'article 66111 passe de 43 000 € à 32 000 €. La prévision de l'article 66112 relatif aux ICNE (intérêts courus non échus) passe de - 5 000 € à - 6 000 €.

*En capital*, l'article 1641 (section d'investissement) passe de 1 676 000 € à 388 000 €. Cela est dû au remboursement de l'emprunt en 2020 de 1 300 000 € pour la construction de la crèche.

*L'annuité* prévisionnelle de la dette pour l'année 2021 est donc de 414 000 € (y compris les ICNE).

Les crédits d'emprunts reportés s'élèvent à 3 365 000 €.

- **Le chapitre 67 – charges exceptionnelles** passe d'un montant de 142 000 € à un montant de 217 000 €, soit une augmentation de 52,82 %. La différence correspond essentiellement aux frais de démolition prévus pour un montant de 60 600 € (au BP 2020 = 30 000 €) et aux frais de remboursement des abonnements de la piscine municipale pour la saison 2020/2021 (montant prévu 16 000 €).
- **Le chapitre 68 – dotations aux provisions :** il est prévu, en concertation avec le trésorier, une provision pour créances douteuses pour un montant de 100 000 €, soit une diminution de 0,67 %.

## **RECETTES**

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 18 969 000 € soit une augmentation de 0,42 % par rapport au budget 2020.

Les principales recettes figurent aux chapitres 70 (Produits des services), 73 (Impôts et taxes) et 74 (Dotations, subventions).

Elles proviennent :

- de La Métropole Européenne de Lille :

\* **L'Attribution de Compensation** de 7 198 000 € est notre plus importante recette (38 % des recettes de fonctionnement) puisqu'elle représente le remboursement de la taxe professionnelle que la commune percevait en 2001.

\* **La Dotation de Solidarité Communautaire** sera identique à 2020 soit 360 000 €.

- de la fiscalité directe :

\* **Les impôts directs** présentés précédemment pour le vote des taux, et dont le produit s'élève à 6 993 000 €, soit 37 % des recettes de fonctionnement.

- de l'Etat

\* **la Dotation Globale de fonctionnement** : nous ne percevons plus la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine est inscrite au budget pour un montant 365 000 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement en prenant en compte les reports de 2020 s'équilibre à la somme de 7 291 000 €.

Les propositions nouvelles présentées au budget 2021 sont :

### **EN DEPENSES**

Le remboursement annuel du capital des emprunts pour 388 000 €,

Les nouvelles dépenses d'équipement d'un montant de 2 142 000 € ont été communiquées à chaque élu. Il s'agit de :

- L'acquisition de mobilier et de matériel :	369 000 €
- Des travaux d'investissement courants :	2 116 000 €
- Des travaux d'enfouissement Martinsart reportés :	- 388 000 €
- Des travaux de FTU :	30 000 €
- Des subventions d'équipement versées :	15 000 €

### **EN RECETTES**

Le financement de ces propositions est assuré par :

Le fonds de compensation de la T.V.A. (FCTVA) qui s'élève cette année à 265 000 € (montant basé sur les dépenses d'équipement soumises à TVA de l'année 2020),

Les subventions d'équipement : 84 000 € pour la dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes et 119 000 € pour le soutien de la MEL pour la rénovation du terrain synthétique au stade Jooris.

La participation pour les travaux de FTU : 15 000 €

Et la reprise sur l'excédent pour 2 054 000 €.

*Il restera ainsi en section de fonctionnement un excédent budgétaire **prévisionnel de 4 807 000 €**. Celui-ci comprenant un fonds de roulement minimum estimé à 1 000 000 d'euros et 3 807 000 euros constituant la part d'autofinancement des travaux d'investissement.*

Il est proposé au conseil municipal le vote de ce budget.

**ADOPTE A :**

- **25 VOIX POUR**
- **8 CONTRE** [CORBEAUX Eric, DAL Perrine, RADIGOIS Aude, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel].

**F. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2021**

**Délibération n°10**

Les subventions supérieures à 23 000 € ou dont l'attribution est soumise à conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une convention entre la commune et l'association concernée :

- **Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit du Football Club de SECLIN**

La Commission des sports propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 34 000 euros au profit du Football Club de SECLIN pour soutenir ses activités en direction de la pratique du football à SECLIN pendant l'année 2021.

Il vous est proposé d'accepter l'attribution de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2021 – article 6574 – Subventions aux associations et autres organismes de droit privé – gestionnaire interne SUBVSPORT.

- **Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit du COS – Comité des Œuvres Sociales de la Ville**

Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 45 874 euros au profit du COS – Comité des Œuvres Sociales de la Ville pour soutenir : l'action sociale en faveur des agents communaux actifs et retraités, l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel communal et des agents du Centre Communal d'Action Sociale de SECLIN, l'organisation d'animations et de sorties pour les actifs et les retraités, l'aide aux situations difficiles (maladie, accidents de la vie, etc.), la remise de cadeaux à l'occasion de naissance, départ en retraite, médailles départementales et communales, la remise d'un colis pour les retraités et de bons d'achat pour les retraités et les actifs...pendant l'année 2021.

Il vous est proposé d'accepter l'attribution de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2021 – article 6574 – Subventions aux associations et autres organismes de droit privé – gestionnaire interne DIVPERSON.

**Autres subventions de fonctionnement :**

GESTIONNAIRE	NOM ASSOCIATION	BP 2021
<b>JUMELAGES</b>	<b>JUMELAGES</b>	<b>3 812,00</b>
	Comité de Jumelage	3 812,00
<b>SUBVSPORT</b>	<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>60 150,00</b>
	Association de Sauvetage Aquatique	800,00
	Association Seclin Futsal	900,00
	Association Seclinoise de Pétanque	300,00
	Association Sportive Javelot SECLIN	700,00
	Ass. Seclin Le Ping Pour Prétexte	8 500,00
	Athlétisme Club Seclinois	5 000,00
	Chrono Organisation	250,00
	Cyclo-Club de SECLIN	1 000,00
	Dynamique Sport	1 450,00
	Forme Santé Détente Seclin	3 000,00
	Judo Ju-Jitsu Club	2 600,00
	La Seclinoise Archerie	3 500,00
	La Seclinoise Volley-ball	2 000,00
	Les Edelweiss Seclinoises	750,00
	M.Y.C.S.	4 200,00
	Office Municipal des Sports	4 500,00
	Seclin Force et Cardio	250,00
	SECLIN Natation	6 850,00
	SECLIN Plongée	2 000,00
	SECLIN Basket Club	7 000,00
	SECLIN Rando	500,00
	Société Gymnastique Saint Piat	2 300,00
	Tennis Club La Seclinoise	1 800,00
<b>SUBVASSOCI</b>	<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>68 477,00</b>
	Amicale CNL du Parc	172,00
	Amicale des Volontaires du Sang de SECLIN et environs	834,00

Association "Les Amis du Centre Municipal d'Expression Musicale"	353,00
Association Aide à la Défense aux Victimes Accidentées et Handicapées du Nord - AADVAH	973,00
Association Coup de Pouce	721,00
Association de Sauvegarde de la Collégiale	1 246,00
Association Départementale des Combattants prisonniers de guerre du Nord et Anciens Combattants 14-18 Section de SECLIN	604,00
Association Fleur d'espoir	175,00
Association Générale des mutilés, veuves, orphelins et ascendants des deux guerres	362,00
Association Les Amis des Géants	743,00
Association "Les Grands Enfants"	111,00
Association Les Ritoudis Coude à Coude	513,00
Association Les Tabacs d'Hier	253,00
Association LORIVAL	228,00
Association Multimédia et Informatique en Nord	75,00
Aumônerie des lycées et collèges de SECLIN et GONDECOURT	702,00
Centre Malécot (Papillons Blancs)	506,00
Club des Aînés de SECLIN-BURGAULT	690,00
Cœur de Femmes	618,00
Comité du Quartier de Burgault	681,00
Ecole de danse et d'expression corporelle de Seclin	11 901,00
Fédération Colombophile Seclinoise - (participation manifes. des 1er mai et 14 juillet)	1 186,00
FNACA	500,00
Iberica	144,00
Les Amis de la Cité Jardins	477,00
Secours Catholique	472,00
Secours Populaire Français - section de SECLIN	1 387,00
Union Musicale de SECLIN	21 600,00
Union Nationale des Anciens Combattants A.F.N. - Section de SECLIN	640,00
Vivre Ensemble	846,00
Association Aviatis	78,00
Scouts et guide de France	108,00
En attendant maman	77,00
La Mamounette	77,00
Achoeurdëon	77,00

	Kiwanis	77,00
	ADE	500,00
	U.C.A.S.S - Union Commerciale Artisanale et de Service de Seclin	9 600,00
	<i>Association "Le Souvenir Français" (drapeau)</i>	370,00
	<i>Banque Alimentaire du Nord</i>	300,00
	<i>Association les Amis de Saint-Joseph-de-Burgault</i>	7 500,00
<b>SUBVINTERV</b>	<b>ACTIONS SOCIALES</b>	<b>4 433,00</b>
	Union Locale des Syndicats C.G.T. de SECLIN	2 336,00
	Section Syndicale CGT des communaux de Seclin	297,00
	Syndicat autonome et indépendant de la Mairie de Seclin	297,00
	Aide à Domicile en Milieu Rural	305,00
	Syndicat F.O.	1 198,00
<b>TOURISME</b>	<b>SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME</b>	<b>10 000,00</b>
	Office de Tourisme de SECLIN - subvention de fonctionnement	10 000,00
<b>TOTAUX</b>		<b>146 872,00</b>

Les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions figurent au budget primitif 2021, article 6574 – Subventions aux associations et autres organismes de droit privé.

<b>GESTIONNAIRE</b>	<b>NOM ORGANISME</b>	<b>PROPOSITION 2021</b>
<b>SOCIALCOM</b>	<b>INTERVENTIONS SOCIALES - SERVICES COMMUNS</b>	<b>160 000,00</b>
	CCAS - Subvention complémentaire	160 000,00

Les crédits nécessaires à l'attribution de cette subvention figurent au budget primitif 2021, article 657362 – Subventions aux organismes publics – CCAS.

Il vous est proposé de procéder à l'attribution des subventions, les élus du conseil municipal membres de ces associations ne peuvent participer ni au débat ni au vote.

Les élus membre des associations de participant pas au vote sont :

- Pour le Centre Communal d'Action sociale  
CADART François-Xavier, RACHEZ Marie-Chantal, MILLE Roger, CARLIER Hervé, VANDENKERCKHOVE Didier, BAEYENS Marcelle, RADIGOIS Aude
- Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville  
, BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, DAL Perrine

- Office du Tourisme Seclin et Environs  
CADART François-Xavier, GAUDEFROY Stéphanie, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel  
VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, ROSENBERG--LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI  
Amira, HUART Cécile.
- Comité de Jumelage  
SERRURIER Didier
- Association Sauvetage aquatique  
DECRAENE Pierre,
- Cyclo Club de Seclin  
DECRAENE Pierre
- M.Y.C.S  
SERRURIER Didier, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine
- Seclin Rando  
VANDENKERCKHOVE Didier,
- Amicale des Volontaires du Sang de Seclin et environs  
GAUDEFROY Stéphanie, LEMAITRE Olivier
- Association de Sauvegarde de la Collégiale  
MILLE Roger
- Association Générale des Mutilés, veuves, orphelins et ascendants des deux guerres  
MILLE Roger
- Association LORIVAL  
LEMAITRE Olivier
- Secours Populaire Français – section de Seclin  
MASSET Amandine
- Kiwanis  
GOULLIART Emmanuel, CARLIER Hervé, WEKSTEEN David
- A.D.E  
VANDENKERCKHOVE Didier,
- Association « Le Souvenir Français »  
BACLET Christian, Pierre LEGRAND

### **LA PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EST ADOPTÉE A**

- **25 VOIX POUR,**
- **6 VOIX CONTRE** (Eric CORBEAUX, Perrine DAL, Pierre DECRAENE, Sophie PRUNES-URUEN, Cécile HUART, Benjamin VANDEKERCKHOVE)
- **2 ABSTENTIONS** (Aude RADIGOIS, Rachel PELLIZZARI)

**G. REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

**Délibération n°11**

Une provision d'un montant de 4 000 € a été constituée au budget primitif 2008 pour une garantie de solvabilité du PLIE/Indus du FSE.

Le litige étant désormais clos, il vous est proposé d'autoriser la reprise de cette provision – chapitre 78, fonction 0, sous-fonction 1, article 7815 « Reprises sur provisions d'exploitation ».

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**H. PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

**Délibération n°12**

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

L'article L 2321-2 du CGCT 29° dispose que les modalités de constitution, d'ajustement et d'emploi des dotations aux provisions sont déterminées par décret en conseil d'Etat.

L'article R 2321-2 du CGCT 3° précise que pour l'application de l'article précité, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La provision est reprise lorsque :

- la créance est éteinte,
- la créance est admise en non-valeur,
- la provision est devenue sans objet, le débiteur ayant réglé, en tout ou partie, sa dette,
- le risque présenté lors de la dépréciation initiale est moindre.

Une provision d'un montant de 100 000 € est donc constituée au budget primitif 2021 pour garantir ce risque.

La ville a considéré qu'il est nécessaire de provisionner les restes à recouvrer de la façon suivante :

- |                   |                                                                                |      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------|
| • exercice 2012 : | 415 € - nombre de titres concernés :                                           | 7,   |
| • exercice 2013 : | 341 €- nombre de titres concernés :                                            | 12,  |
| • exercice 2014 : | 2 317 € - nombre de titres concernés :                                         | 10,  |
| • exercice 2015 : | 938 €- nombre de titres concernés :                                            | 9,   |
| • exercice 2016 : | 6 253 €- nombre de titres concernés :                                          | 22,  |
| • exercice 2017 : | 4 029 €- nombre de titres concernés :                                          | 29,  |
| • exercice 2018 : | 26 622 €- nombre de titres concernés :                                         | 65,  |
| • exercice 2019 : | 59 085 € (soit environ 67 % des restes à recouvrer) nombre de titres concernés | 179. |

Il vous est proposé d'autoriser la provision – chapitre 68, fonction 0, sous-fonction 1, article 6817 « Provision pour dépréciation des actifs circulants ».

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **I. MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE – EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

#### **Délibération n°13**

Par marché n° 12.026 notifié le 20 juillet 2012, la collectivité a conclu avec la société DALKIA France (Saint-André-lez-Lille ; 59) un marché portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de traitement d'eau, de production d'Eau Chaud Sanitaire, et de ventilation des bâtiments municipaux.

Ce marché a été modifié par avenants / modifications d'exécution :

- n° 1 signé le 30 avril 2013 pour supprimer la part P3 du site « piscine », en raison des travaux prévus, et pour augmenter la température du site « résidence Ambroise Croizat » (diminution de 0.38 % du montant du marché)
- n° 2 signé le 17 juillet 2013 pour supprimer tous les autres postes (P1-P2-P9) du site « piscine », en raison des travaux de rénovation engagés (diminution de 20.45 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n° 3 signé le 05 mai 2014 pour réintégrer les postes P1-P2-P3 et P9 du site « piscine » suite aux travaux (augmentation de 0.14 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n° 4 signé le 11 janvier 2016 pour actualiser la formule de révision de la redevance du poste P1, suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz
- n° 5 signé le 29 janvier 2016 pour supprimer le P3/2 de 4 sites
- n° 6 signée le 18 juillet 2017 pour supprimer tous les postes (P1-P2-P3-P9) suite à la vente de la résidence Ambroise Croizat.
- n° 7 signée le 28 mars 2018 pour réviser des cibles de certains sites, et pour créer un mini-réseau de chaleur au Parc de la Ramie-salle Delaune
- n° 8 signée le 08 novembre 2018 pour supprimer le site « mairie annexe »
- n° 9 signée le 17 janvier 2019 pour supprimer le site « local rue du Fourchon occupé le Secours Populaire Français »
- n° 10 signée le 08 février 2019 pour réviser des cibles de certains sites incluant la suppression du site « logement 8 rue Guy Môquet », et rectifier une valeur de la M.E. n° 9 concernant le local rue du Fourchon
- n° 11 signée le 10 juillet 2019, pour intégrer la prise en charge de la nouvelle installation lors des travaux de pose de moquette solaire à la piscine municipale (Héliopac)
- n° 12 signée le 21 janvier 2020, pour acter de l'adaptation de diverses dispositions d'ordre administratif,
- n° 13 signée le 23 février 2021, pour acter de diverses modifications apportées en 2019 et 2020,

Il s'agit ici, suite aux modifications d'exécution n° 7 et 13 portant en partie sur le pôle Associatif, de procéder à une modification d'écriture comptable, en changeant l'imputation du coût des travaux P3/2 de ce raccordement, pour distinguer les deux sites.

Données actuelles du P3/2

-Salle Delaune : 15 513.11

Données demandées

-Salle Delaune : 2 245.83

-Pôle Associatif : 13 267.28

Il en résulte une mise à jour d'une partie de l'annexe 1 du marché initial, « détail des redevances P2/P3 », et d'une partie de l'annexe 3 du marché initial « redevance forfaitaire P3 ».

S'agissant d'une modification d'imputation, il n'y a aucune incidence financière.  
Cette disposition sera mise en place à compter de la saison de chauffe 2021/2022.

Ce document ne peut être signé par Monsieur le Maire que sur autorisation du Conseil Municipal, compte tenu de la procédure de passation du marché (appel d'offre ouvert), sans avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, les modifications apportées n'ayant pas d'incidence financière.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**J. MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE – FOURNITURE DE MATERIEL ET PRODUITS D'ENTRETIEN, DE LAVAGE ET D'ESSUYAGE**

**Délibération n°14**

En septembre 2018, les marchés portant sur la « fourniture de matériel et produits d'entretien, de lavage et d'essuyage » en groupement avec le .C.C.A.S. de Seclin ont fait l'objet d'une signature de marchés, après séance de Conseil Municipal du 14 juin 2018. Les marchés (n° 18.019 et C.18.02) ont été attribués comme suit :

- lot n° 1 « produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène », attribué à C.P.E.D. (Lambres Lez Douai ; 59), marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum ;
- lot n° 2 « produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour la restauration », attribué à SERDEC (Attiches ; 59), marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum ;
- lot n° 3 « articles de protection », attribué à DEVLAE MINCK (Fretin ; 59), marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum ;
- lot n° 4 « article d'entretien, de nettoyage et d'hygiène », attribué à C.P.E.D. (Lambres Lez Douai ; 59), marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum ;
- lot n° 5 « papiers d'essuyage, d'hygiène et de propreté », attribué à C.P.E.D. (Lambres Lez Douai ; 59), marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Les prestations de ces 5 lots ont démarré à la date de la notification : le 11 septembre 2018. La durée de ces marchés est de un an, renouvelable par reconduction tacite sans que la durée totale n'excède 4 ans.

**Pour le lot n°1 :**

Un article, non prévu au Bordereau des Prix Unitaires et nécessaire à la gestion de la crise sanitaire, doit être ajouté par le biais d'une modification d'exécution.

Il s'agit du gel hydro-alcoolique – conditionnement : carton de 4 bidons de 5 litres – code article 025027.90 (L1.043).

En effet, le conditionnement important de ce produit permet d'obtenir un prix plus intéressant pour la collectivité.

Le marché étant conclu sans montant minimum ni maximum, cette modification d'exécution n'a pas incidence financière sur celui-ci.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification d'exécution correspondante pour le lot n° 1.

L'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas nécessaire puisqu'il n'y a pas d'incidence financière. La demande de modification d'exécution pourra être signée par Monsieur le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal compte tenu de la procédure de passation du marché (Appel d'Offres Ouvert).

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**K. GROUPEMENTS DE COMMANDES RESEAU DE LECTURE MELANTOIS  
entre les Villes de Seclin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes,  
Templemars et Vendeville**

**Délibération n°15**

Par délibérations antérieures, les Villes de Seclin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, Templemars et Vendeville, avaient signé une convention de groupements de commandes, pour constituer le réseau de lecture publique « Réseau du Mélantois ».

En raison du léger décalage des élections municipales en 2020, les bilans n'ont pas pu être établis dans les délais, et les réunions inhérentes n'ont pas pu se réunir dans des délais raisonnables, permettant de prononcer la poursuite de ce groupement, dont l'échéance était le 31 décembre 2020.

Après réunions et concertations, les six communes désignées ont décidé de poursuivre cette mutualisation de moyens. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention déterminant les règles de fonctionnement du groupement. Un projet de convention établi selon les dispositions réglementaires des groupements de commandes fixées par le Code de la Commande Publique est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de cette convention
- d'accepter sa signature dès lors qu'elle aura été votée dans les mêmes termes par les cinq autres communes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**L. MARCHE PUBLIC – MAINTENANCE ET ENTRETIEN D'EQUIPEMENT DANS  
LES CUISINES DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE SECLIN**

**Délibération n°16**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu une délégation du Conseil Municipal pour signer les marchés jusqu'à un certain seuil (214 000 € H.T. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020). Au-delà de ce seuil, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer au cas par cas les marchés.

Une consultation a été engagée le 26 janvier 2021 dans le cadre d'une procédure formalisée (appel d'offres), portant sur la maintenance et l'entretien d'équipements dans les cuisines des restaurants scolaires de la Ville de Seclin.

Cette procédure comprend 5 (cinq) lots :

- Lot n°1 : matériels de conservation froide
- Lot n°2 : matériels de cuisson
- Lot n°3 : matériels de laverie
- Lot n°4 : matériels mécaniques
- Lot n°5 : séparateurs à graisses et à féculés

Les marchés prendront effet dès la notification avec début d'exécution à compter de celles-ci.

Leur durée est fixée à 1(un) an, renouvelable pour une durée identique par reconduction expresse, par dérogation à l'article R.2112-4 du Code, sans que la durée totale du marché n'excède 4 (quatre) ans.

La collectivité avisera le prestataire de son intention de reconduire ou pas le contrat en respectant un préavis de 5 (cinq) mois. Le titulaire pourra refuser cette reconduction dans le délai de quinze jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de lettre de reconduction par la collectivité, le marché est réputé ne pas être reconduit.

La remise des dossiers d'offres était fixée au 02 mars 2021 -17 heures.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 1<sup>er</sup> avril 2021, pour l'attribution de ces marchés.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **M. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

### **Délibération n°17**

L'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales dispose : « sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier : (...) 7° De passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code (...) ».

Aux termes de l'article 2044 du code civil, « la transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître (...) ».

Dès lors, la signature d'une transaction nécessite par principe l'accord de l'organe délibérant, qui doit se prononcer « sur tous les éléments essentiels du contrat à intervenir, au nombre desquels figurent, notamment, la contestation précise que la transaction a pour objet de prévenir ou de terminer et les concessions réciproques que les parties se consentent à cette fin » (CE, 11/9/2006, Commune de Théoule-sur-mer).

La transaction soumise à l'accord du conseil municipal porte sur le litige opposant la Commune de SECLIN à Monsieur Eddy CHRETIEN (document joint en annexe).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et prendre toutes mesures d'exécution du protocole d'accord transactionnel mettant fin à ce litige.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**N. CREATIONS DE POSTES**

**Délibération n°18**

Dans le cadre des mouvements de personnel, il est proposé au conseil municipal de valider les modifications suivantes :

Filière	Suppression	création	Date d'effet
culture	1 Poste d'enseignement artistique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (18h30)	1 Poste d'enseignement artistique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet. (20h)	01/05/2021
administrative	1 poste d'attaché territorial hors classe	1 poste de directeur territorial	01/05/2021

Filière	création	Date d'effet
technique	1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/04/2021

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**7 COMMISSION PARCOURS EDUCATIF**

**A. CARTE JEUNES**

**Délibération n°19**

Dans les différentes structures jeunesse de la ville, des accueils de loisirs de proximité sont proposés aux jeunes en péri et extrascolaire.

Durant ces accueils, des ateliers et des activités sont proposés aux jeunes.

Le tarif de ces accueils est forfaitaire et sous la forme de l'acquisition de la carte jeunes pour la période (de septembre à juin).

Le tarif de cette carte est fixé en fonction du Quotient Familial de la famille.

QF de 0 à 153	3 €
QF de 153.01 à 534	5 €
QF de 534.01 à 610	7 €
QF supérieur à 610	10 €

Extérieur à la Commune	80 €
------------------------	------

D'autre part, des sorties culturelles, sportives ou de loisirs sont proposées aux jeunes. La participation des familles à ces sorties est calculée comme suit :

	Sorties dont le coût est inférieur à 15 €	Sorties dont le coût est supérieur à 15 €
QF de 0 à 400	25 %	15 %
QF plus de 400	50 %	25 %
Extérieur à la Commune	Le coût réel de la sortie sera demandé	

Il est proposé que cette carte donne aussi accès aux jeunes de 11 à 25 ans au tarif seclinois de la piscine municipale et aux cours de Fitness- musculation organisés par la ville.

Elle permettra aussi l'accès aux concerts à 1 € identifiés par le logo spécifique, organisés par le pôle culture.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **B. TARIFS SEJOURS DE VACANCES**

### **Délibération n°20**

Un travail a été mené en commission municipale autour des tarifs des séjours de vacances.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs pour les séjours de vacances de l'été 2021, comme suit :

QF	2020	2021
QF de 0 à 369 *	312 €	<b>120,00 €</b>
QF de 370 à 499*	328 €	<b>140,00 €</b>
QF de 500 à 700*	357 €	<b>150,00 €</b>
QF de 701 à 800	392 €	<b>200,00 €</b>
QF de 801 à 900	425 €	<b>250,00 €</b>
QF de 901 à 1000	548 €	<b>300,00 €</b>
QF de 1001 à 1200	548 €	<b>350,00 €</b>
QF de 1201 à 1300	663 €	<b>400,00 €</b>
QF 1301-1400	663 €	<b>450,00 €</b>
QF de 1401 à 1600	663 €	<b>500,00 €</b>

QF de 1601 à 1800	663 €	<b>550,00 €</b>
QF de 1801 à 2000	663 €	<b>600,00 €</b>
QF de 2001 à 2500	663 €	<b>650,00 €</b>
QF > à 2500	663 €	<b>680,00 €</b>

\*pour les QF de 0 à 700 l'aide de la CAF a été déduite du tarif en 2021, elle ne l'était pas en 2020.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**8 COMMISSION URBANISME – MOBILITE – TRAVAUX – QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC**

**A. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DE LA MOUCHONNIERE – OPPORTUNITE FONCIERE**

**Délibération n°21**

La commune de Seclin a lancé une assistance à maîtrise d'œuvre afin de définir un projet de restructuration du groupe scolaire du quartier de la Mouchonnière en Mai 2020, avec le bureau d'Etude Impact Ingénierie.

En effet, ce complexe scolaire regroupe des bâtiments vétustes, très consommateurs en énergie, et qui nécessitent une rénovation globale. De plus, la construction de 306 logements au sein de la nouvelle résidence Martha Desrumaux (ancien site DANONE) engendrera l'augmentation des effectifs des classes et aura une incidence sur la physiologie du quartier.

Les objectifs poursuivis et bénéfiques attendus de ce projet sont de :

- Réduire les consommations énergétiques, en lien avec notre plan d'actions de la convention des Maires pour le Climat ;
- Réduire les charges de fonctionnement ;
- Optimiser les surfaces de bâtiments et leurs usages ;
- Améliorer l'ergonomie du bâtiment pour un meilleur accueil des enfants ;
- Répondre à l'augmentation des effectifs, en lien avec la construction des logements de la résidence Martha Desrumaux ;
- Améliorer l'image de l'école, en lien avec la construction du nouveau quartier ;

Le bureau d'étude a, dans un premier temps, travaillé à un projet de rénovation et de restructuration de l'école existante. Or, les résultats de l'étude ont montré les limites techniques et financières de ces travaux de rénovation. En effet, la réhabilitation en site occupé nécessite un phasage des travaux sur 3 années, une très grande vigilance sur les conditions de sécurité à respecter avec une co-activité travaux/accueil de jeunes enfants en garderie et école, la location de bungalow pendant toute la période de travaux. De plus les performances énergétiques attendues au niveau BBC rénovation (-46% de consommation) seront à revoir dès 2030 (soit 10 ans à peine après la fin des travaux), en lien avec le « décret tertiaire » qui demande une réduction des consommations de 50% en 2040.

De ce fait, le programmiste a conseillé à la municipalité d'envisager la construction neuve sur un site à proximité. Une première esquisse a été proposée sur le site de l'ancienne friche

industrielle DANONE. (visuel ci-dessous). Cette proposition présente plusieurs avantages : une meilleure prise en compte des besoins et attentes de l'équipe éducative, une optimisation du foncier et des coûts de maintenance, une performance énergétique atteignable au niveau passif.

La friche DANONE faisant l'objet d'un permis d'aménager pour la construction de 306 logements sur l'ensemble de la parcelle, une recherche a été faite dans un périmètre de 500 mètres autour de l'école afin de repérer des fonciers mutables.

Deux fonciers répondent à ces critères. Il s'agit de sites économiques qui ont vocation à cesser leur activité, au regard de leur implantation dans un quartier résidentiel.

- Le site de CARECO  
Parcelles AN 315, AN 316 et AN 350 – classées UI et NL au PLU.  
L'enseigne CARECO a pour projet de s'implanter dans la zone industrielle de Seclin – route de Lille – afin de développer et moderniser son activité.
  
- Le site des hangars rue du Fourchon  
Parcelle AN 357, classée UE au PLU.  
Le propriétaire a fait connaître auprès de la municipalité son souhait de céder la parcelle compte tenu de la vétusté du bâtiment et des faibles activités présentes

Aussi, il est proposé aux élus du conseil municipal d'identifier ces deux sites comme étant des périmètres où la municipalité envisage un aménagement comprenant la construction du groupe scolaire de la Mouchonnière, afin d'améliorer la qualité urbaine du quartier.

La municipalité serait donc en mesure de faire usage de son droit de préemption urbain sur les parcelles précitées le cas échéant.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **B. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LE DEPOT DE FOUILLES REGIONAL**

### **Délibération n°22**

Le service archéologique municipal a un dépôt de fouilles régional depuis la convention signée entre l'État et la ville de Seclin en décembre 1986. À ce titre, nous devons nous soumettre à un cahier des charges scientifiques et au protocole concernant de nouvelles dispositions à appliquer concernant la conservation d'étude, du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques. Ce document nous a été transmis par le Service Régional de l'Archéologie du Nord – Pas-de-Calais.

Il fait référence à :

- l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 modifiée, relative à la partie législative du Code du Patrimoine, notamment du livre V ;

- des décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011, relatifs à la partie réglementaire du Code du Patrimoine, notamment du livre V ;

- arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

- arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

De ce fait, la gestion du mobilier archéologique issu des opérations archéologiques anciennes, présentes et futures doit se conformer à ce nouveau protocole.

La partie administrative tels que les inventaires, les identifiants, le classement, le conditionnement papier et l'archivage numérique, est assumée par le service archéologique municipal.

À contrario, le conditionnement et la conservation du mobilier archéologique, engage l'achat de fournitures spécifiques et, de ce fait ne peut être intégralement supporté par la collectivité. En effet, le protocole nous impose de nous fournir en bacs gerbables avec couvercles de différentes dimensions et également de palettes et ½ palettes « Normes Europe ». Dans le but de respecter la conservation préventive, l'achat de thermo-hygromètres et de cassettes de régulateur d'humidité est nécessaire. Pour le mobilier restauré, le conditionnement doit être adapté en mousse polyéthylène, réticulée, creusée à la forme de l'objet et recouverte de textile non tissé en fibres de polyéthylène haute densité.

Depuis 2014, le service archéologique bénéficie de subventions de la D.R.A.C. afin de se conformer aux nouvelles directives.

Afin de poursuivre la démarche engagée, la Ville de Seclin sollicite de nouveau la D.R.A.C. pour une subvention de 5 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la D.R.A.C. des Hauts-de-France pour l'obtention de cette subvention.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **C. ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS**

#### **Délibération n°23**

Conformément aux délibérations prises les 30 mars 1999, 31 mars 2006, 9 octobre 2009, 14 février 2013, 19 mai 2016 et 12 octobre 2018, par le Conseil Municipal, il est nécessaire que soit donné un avis sur deux nouvelles demandes d'aide financière pour l'amélioration de l'habitat selon la liste ci-dessous :

<b>ADRESSE</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT DE LA OU DES PRIMES</b>
101 avenue de la République	Réfection façade	460€
156 rue Maurice Bouchery 3 Cour Desrumeaux	Réfection façade	160.80€

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes d'aide financière.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**D. DENOMINATION DES VOIES DU NOUVEAU QUARTIER SUR L'ANCIEN SITE DANONE**

**Délibération n°24**

Dans le cadre de l'aménagement de la résidence Martha Desrumeaux, située sur l'ancien site Danone, il convient d'attribuer un nom à chaque voie qui compose ce projet.

Cet ensemble immobilier est constitué de 2 rues et de 2 allées.

- Rue A : Louka BISEUR
- Rue B : Jean-Paul THOREZ
- Allée Est : Allée ZABRZE
- Allée Ouest : Isaac CARASSO

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver ces propositions.

**ADOPTÉ A 24 VOIX POUR et 9 ABSTENTIONS** (David WEKSTEEN, Eric CORBEAUX, Perrine DAL, Aude RADIGOIS, Pierre DECRAENE, Sophie PRUNES-URUEN, Cécile HUART, Benjamin VANDEKERCKHOVE, Rachel PELLIZZARI)

**9 COMMISSION ACTION SOCIALE - INTERGENERATIONNEL**

- **MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SENIORS ET COLIS DE FIN D'ANNE – ATTRIBUTION DE LA CARTE SENIORS**

**Délibération n°25**

Actuellement, pour participer aux activités proposées aux séniors seclinois (sorties, banquet, colis,...), les personnes peuvent s'inscrire :

- soit en présentant, à chaque fois : pièce d'identité, justificatifs de retraite et de domicile.
- soit en établissant une carte sénior, sur présentation de ces documents accompagnés d'une photo. La carte est mise à jour, chaque année, uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile récent ;

Il est proposé de fixer l'âge à 62 ans (au 31 décembre de l'année en cours) pour bénéficier des activités proposées par le service sénior.

Afin de faciliter les inscriptions, d'éviter aux usagers les files d'attentes parfois longues, et compte-tenu de l'expérience vécue avec la situation sanitaire cette année, il est proposé que :

- les détenteurs de la carte sénior soient inscrits d'office au colis de fin d'année. Ainsi, seules les personnes préférant participer au banquet auront à se déplacer pour s'inscrire.

- les résidents de la résidence autonomie Daniel Sacleux soient inscrits d'office au colis ou banquet selon leur choix (liste fournie par le secrétariat de la Résidence).
- la création ou la mise à jour de la carte sénior soit possible jusqu'au 30 juin de l'année en cours, sur rendez-vous au service séniors (en 2021, une tolérance jusque fin septembre sera admise).

**ADOPTE A :**

- **25 VOIX POUR**
- **7 ABSTENTIONS** (Eric CORBEAUX, Perrine DAL, Aude RADIGOIS, Pierre DECRAENE, Sophie PRUNES-URUEN, Cécile HUART, Rachel PELLIZZARI)
- **1 VOIX CONTRE** (Benjamin VANDEKERCKHOVE)

**10 COMMISSION SPORTS**

- **MODALITES DE REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2020/2021**

**Délibération n°26**

En raison des confinements et du couvre-feu liés à la Covid 19 durant la saison 2020/2021, de nombreuses séances d'animation à la piscine municipale n'ont pas pu être honorées (perfectionnement enfant et adulte, aquagym, jardin aquatique).

Sachant que :

- ces activités sont vendues sous forme d'abonnement à l'année,
- le tarif à l'année de cet abonnement est de 160 € et que le tarif réduit (seclinois) est de 105 €,
- durant la saison, 32 séances sont normalement proposées,

Il est proposé au conseil municipal un remboursement partiel, au prorata des séances non effectuées.

Il sera calculé sur la base du tarif à l'année divisé par 32 semaines (tarif normal 5,00 € et tarif réduit 3,28 €) multiplié par le nombre de séances non effectuées.

Ce calcul sera effectué au mois de juin 2021, période après laquelle, le remboursement sera possible.

Ce remboursement ne se fera que sur présentation de la carte d'abonnement de la saison 2020/2021.

Les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice 2021, chapitre 67, article 673 – titres annulés.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **11 COMMISSION DYNAMISME ECONOMIQUE ET COMMERCIAL**

### **➤ ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE PLEIN VENT**

#### **Délibération n°27**

Le règlement intérieur du marché de plein vent qui se déroule place Stalingrad les lundis matins a été adopté le 12 décembre 2014 en conseil municipal.

Considérant que ce document doit être régulièrement adapté aux évolutions des réglementations et aux réalités du fonctionnement du marché, il convient de le modifier. Il est donc proposé de réactualiser le règlement intérieur du marché. Le présent projet de modification a été soumis et amendé par les commerçants non sédentaires élus au sein de la Commission du Marché de Seclin le 15 mars 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement (joint en annexe), dans l'objectif qu'il puisse entrer en vigueur le lundi 12 avril 2021.

#### **ADOpte A :**

- **25 VOIX POUR**
- **8 VOIX CONTRE** (Eric CORBEAUX, Perrine DAL, Aude RADIGOIS, Pierre DECRAENE, Sophie PRUNES-URUEN, Cécile HUART, Benjamin VANDEKERCKHOVE, Rachel PELLIZZARI)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.